

360

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 360 6 mai 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
Nicole Duparc
Jean-Claude Favez

Qui gagne au jeu de qui perd gagne?

Le programme financier du Conseil fédéral, le « Paket » comme disent les Alémaniques avec le même accent que les Vaudois disent le « papet » pour désigner la bouillie de poireaux, reçoit un accueil que l'on peut qualifier diplomatiquement de « réservé ».

Tout d'abord une couche épaisse d'opposition. C'est la couche de fond. Mais plus épaisse que pour les habituels projets centraux.

Même s'ils sont prélevés indirectement, trois milliards d'impôts, ce n'est pas rien. La traditionnelle conjonction extrême-gauche extrême-droite se renouera : l'USAM dira « non », le Parti du travail aussi. Les Républicains de Schwarzenbach et l'Action nationale diront « non » comme la LMR. Plus près du centre, les Indépendants agiteront les slogans de la défense des consommateurs.

Cette hétéroclite coalition, sur un tel sujet, cela fait un obstacle sérieux. Il faudrait au centre beaucoup de détermination pour en triompher.

Or elle fait visiblement défaut. La droite, celle qui paradoxalement s'est toujours battue pour l'imposition indirecte, renâcle. Avant le mode de perception de l'impôt, elle fait passer la volonté de priver la Confédération de ressources plus larges. Or cette droite-là sait que l'affirmation démagogique : « Il suffit de faire des économies » reste de facile et grande portée. Elle continue à la propager.

C'est ainsi que l'on verra les comités directeurs centraux radicaux et démo-chrétiens, après des exposés énergiques des conseillers fédéraux, soutenir le « Paket » à une large majorité de surface. Voir, dans cet esprit, la récente présentation du compte général de la Confédération par M. G.-A. Chevallaz proclamant qu'il s'agit maintenant de choisir « entre une fiscalité indirecte, nouvelle, rationnelle, équitable et amendable par le Parlement d'une part, et d'autre part les expédients que représenteraient les transferts de charges accrus

aux cantons et aux cotisations salariales, l'augmentation de la fiscalité directe ou des prélèvements en période de crise ».

Et puis au niveau cantonal, local, cela se déglinguera. Le Vorort dira « oui », l'Association des banquiers aussi, mais le mot d'ordre ne sera pas véhiculé jusqu'aux dernières courroies de transmission.

Le raisonnement conscient de la droite est le suivant : après un premier « non », le Conseil fédéral fera sentir au peuple ce qu'il en coûte ; coups de frein à la politique sociale, aux subventions de toute nature ; exactement ce que nous voulons ! et comme ces « économies » ne sont pas une politique, le Conseil fédéral reviendra, chacun le sait, avec un projet plus modeste, représentant le strict nécessaire, le minimum vital, le cran au-dessus de la faillite, l'exacte limite où doit intervenir la notion de salut public ; alors nous déciderons d'engranger le résultat du premier scrutin négatif et nous autoriserons la Confédération à garder la tête au-dessus de l'eau.

Et les socialistes dans ce combat ? Admettons que, bien que critiqués sur la gauche, ils fassent « bravement » leur devoir. Ils risquent d'être battus, si bien qu'il sera évident à ceux qui interpréteront le résultat du scrutin, qu'il faudra corriger le tir... à droite !

Doivent-ils eux aussi donner un « oui » du bout des lèvres, accepter d'être contredits par les partis cantonaux, et prétendre ensuite qu'il faut nuancer l'interprétation du premier scrutin négatif ? Cela ne changera rien à la situation : restrictions fédérales et deuxième projet en-deçà du premier.

Le climat est donc hautement malsain : trop de gens jouent le projet fédéral perdant et espèrent y gagner.

La droite a déjà fait ses comptes.

Revue militaires

En mars est né « Défense Magazine », « le mensuel international technique, économique et politique de la défense ». Quelle est son « origine » véritable ? L'éditeur responsable Interconair AG est domicilié à Zoug, tous les services de correspondants sont assurés par Infosystem international à Lugano et la rédaction est bicéphale, Interconair (Eurafrique) S.A. à Bruxelles et Interfino S.A. à Lugano tandis que l'imprimerie est quant à elle installée en Italie. Le copyright appartient à Interconair à Zoug... Classons donc cette publication à tout hasard comme ayant sa place ici ! Les différentes parties du numéro 1 : Spécial OTAN, l'Europe neutre, Moyen-Orient et Afrique, Asie, Pacifique et Amérique latine, enfin le Pacte de Varsovie. Peut-on être plus neutre ?

Dans la publicité, Panhard (France) nous offre entre autres « Panhard AML 90, le meilleur rapport poids/puissance de feu du monde » ; Valsella S.p.A., en Italie, vous vendra volontiers Valmara 69 « mine explosive anti-personnelle » ou VS 2.2 « mine anti-char ».

Terminons cet aperçu, bien incomplet, en citant cette définition de « Défense Magazine » : « Le mensuel international de la défense. Chaque mois un compte rendu complet de l'actualité technique et politique militaire » (précisons qu'il existe des éditions en d'autres langues que le français).

— Les lecteurs de la revue militaire de la Société suisse des officiers « ASMZ » ont été peut-être étonnés de recevoir, dans la même livraison que leur numéro d'avril, un tiré à part de la revue « Abendland » (Occident) consacré à l'Afrique du Sud... Un supplément tiré à 51 000 exemplaires ! La revue « ASMZ », elle-même, contient un article bien documenté sur l'officier EMG. Une statistique portant sur les années 1970-1974 laisse apparaître que 31,4 % étaient des universitaires, 3 % des instituteurs, 15,5 % appartenaient aux

professions techniques, 44,6 % étaient des fonctionnaires d'Etat (y compris des officiers instructeurs), 3,4 % des commerçants ou des hôteliers et 2,1 % des indépendants ou des artistes. Les officiers de milice (58,4 %) étaient plus nombreux que les instructeurs (41,6 %).

— Dans le supplément politique et culturel de la « National Zeitung » du week-end, à l'occasion de la Fête du 1er Mai, une étude sur l'« objectivité » historique, due à la plume de trois jeunes historiens ; le point de départ de leur stimulante réflexion : la réédition de l'« Histoire de la Suisse à travers la lutte des classes » de Robert Grimm, à la « Limmat Verlag Genossenschaft Zürich ». Un travail qui remet en cause l'image traditionnelle de notre pays.

GENÈVE

Une école pour tous les élèves...

« Dans toute classe coexistent trois groupes d'élèves : les doués, les moyens, les peu doués. Le niveau devra-t-il être « moyen » pour être le mieux accessible à tous ? Les plus défavorisés ne risquent-ils pas, contrairement aux buts mêmes de la réforme, connaître des problèmes croissants ? Les doués sont-ils prêts à jouer le rôle de stimulant ? En théorie cette solidarité est positive. Dans la réalité de la classe, l'évolution des moins doués est-elle réelle ?

C'est par cette rhétorique contenant déjà implicitement sa réponse qu'une motion concernant la « réforme II » du cycle d'orientation (CO) a été déposée au Grand Conseil de Genève en janvier 1976, par Mme Hélène Braun, députée démocrate-chrétienne.

De quoi s'agit-il précisément ? Un rapide historique permettra, en premier lieu, d'éclaircir la situation :

— 1962 : les premiers jalons du CO sont posés. Cette nouvelle structure pédagogique doit per-

A noter également le compte rendu d'un symposium international, qui s'est tenu récemment à Kiel, et au long duquel quelque septante spécialistes se sont efforcés de faire le point, sous l'angle psychiatrique, des retombées du déracinement culturel des travailleurs immigrés. A l'ordre du jour, l'examen du double « choc » subi par les dizaines de millions de ressortissants des pays moins développés du Sud venus chercher du travail dans le Nord de l'Europe ; double choc en effet si l'on tient compte du déracinement souvent évoqué, souvent analysé, consécutif à l'abandon du sol natal, mais aussi si l'on considère les désillusions du retour, ce phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur au fil de la récession mondiale.

mettre, sur une durée de trois ans, une orientation continue, une démocratisation des études et une sélection retardée. Les élèves sont répartis en sections hiérarchiquement disposées, à savoir : latine, scientifique, moderne, générale et pratique. Les possibilités de passage d'une section à l'autre restent ouvertes, les notes déterminantes étant celles d'allemand et de mathématique. Les élèves des sections latine, scientifique et moderne réussissant leur dernière année poursuivent généralement leurs études au collège, ceux des sections générale ou pratique soit rentrent dans la vie active, soit commencent un apprentissage.

— 1969 : tous les élèves sortant de la 6^e année primaire (12 ans) entrent maintenant au CO.

— 1968 : un document « Sélection scolaire et sélection sociale » constate l'inégalité des chances et ses auteurs envisagent de mettre sur pied une seconde réforme du CO, groupant les élèves « non par sections et filières, mais par niveaux, par disciplines à option, donc par orientation individuelle ».

— 1971-72 : la « réforme II » démarre dans un des cycles et, en 1975, est étendue à deux autres.

Les moyens pédagogiques mis en œuvre sont :

— un tronc commun de 6 mois ;

- des cours à niveaux (A, B et C) en allemand et mathématique, les deux branches sélectives ;
- des cours à options qui détermineront l'orientation future (latin, science, anglais et technique) ;
- des classes hétérogènes en français, géographie, histoire, etc.

On le voit, la pierre angulaire de cette réforme est l'existence de classes hétérogènes, et la motion déposée au Grand Conseil exprime d'une manière assez claire les réticences dont elles font l'objet.

Les principales critiques pourraient être résumées sous la forme de ces deux questions :

a) la coexistence, dans des classes hétérogènes, d'élèves de « niveaux intellectuels différents » et la présence, de surcroît, d'élèves de langue étrangère (environ 30 % dans le CO) ne conduira-t-elle pas à un nivellement par le bas ?

b) les élèves sortant de ces classes seront-ils suffisamment préparés à affronter la compétition et la sélection toujours croissante de la vie professionnelle ?

L'enjeu que soulèvent ces deux questions est important, l'avenir de la « réforme II » se décidera, entre autres, sur les réponses qui y seront apportées.

Au-delà des divergences, le corps enseignant genevois du CO est unanime sur un point : cette « réforme II » ne change pas fondamentalement le système scolaire et la sélection scolaire correspond toujours à la sélection sociale, évidence se passant de statistiques détaillées... Lorsqu'on veut démocratiser, n'est-ce pas à la démocratie elle-même que l'on doit s'en prendre ? Autant dire que les implications politiques qu'une prise de position de ce type entraînerait inclinent la majeure partie du corps enseignant à préférer, cela dit sans ironie car on sait les problèmes quotidiens auxquels il est confronté, à se battre à coups somme toute discrets, de réformes pédagogiques !

Le débat ouvert maintenant au sein des maîtres du CO à propos des classes hétérogènes est néanmoins révélateur d'une confrontation entre deux conceptions de l'enseignement (notons que les ad-

versaires de la « réforme II » semblent être minoritaires).

Un premier point est à mettre au clair : si les classes hétérogènes ne démocratisent en rien le système scolaire, elles sont par contre les seules cellules véritablement démocratiques, par leur définition même : une classe réunissant des enfants « normaux » (les critères de normalité s'établissent généralement à l'école primaire, voir les classes pour retardés et autres subtilités terminologiques) et du même âge.

Si nous prenons l'exemple du français, puisque cette branche crée des problèmes semble-t-il majeurs, l'argument d'un nivellement par le bas, employé par les adversaires de la réforme et les parents d'élèves généralement de couches sociales supérieures, ne résiste pas à l'examen et cela pour deux raisons :

a) le but de l'enseignement du français reste et doit rester la compréhension et l'expression de la langue ; il ne nécessite pas des acquisitions du même type qu'un cours d'allemand, par exemple, est censé promouvoir (est-il besoin de faire mention des travaux de Piaget démontrant qu'un enfant possède totalement sa langue dès ses premières années ?).

b) les attaques contre « l'assassinat du français », la crise de l'orthographe, le niveau sans cesse décroissant des élèves, se révèlent non fondées, fausses pour tout dire ; ses tenants n'ont, en effet, jamais pu apporter de preuves résultant d'enquêtes comparatives et, s'il y a crise de l'orthographe, il est peut-être utile de rappeler les conclusions irréfutables de l'analyse menée par Jean Guion (cf. revue « Langue française », Larousse, décembre 1973), à savoir que la prétendue crise de l'orthographe « n'est pas d'apparition récente, elle semble même née avec l'institution scolaire ».

Le fond du problème se résume, en fin de compte, d'une manière assez simple : admettons-nous l'inégalité des enfants au départ ou voulons-nous un enseignement refusant ce postulat, tout en restant conscient des différences ? Faut-il refuser un enseignement ayant pour ambition de donner quel-

ques « bribes » de culture (cinq cours de français de quarante-cinq minutes par semaine pourraient-ils prétendre diffuser la compréhension fondamentale de notre environnement culturel ?...) à tous ceux qui autrement n'y auraient jamais accès ou faut-il justifier implicitement que certains, d'un « niveau » intellectuel ne satisfaisant pas les critères admis, n'ont droit qu'aux déchets ? C'est bien sûr la compétence personnelle de chaque professeur qui est en jeu, car il est certain qu'une individualisation de l'enseignement, le problème des notes devant tenir compte du milieu socio-culturel et de la personnalité de chaque enfant, ne sont pas des problèmes forcément faciles à résoudre et dominer.

Soyons clairs : si la classe hétérogène reste un « îlot protégé » au sein du système scolaire actuel, sa valeur et son ambition pédagogiques semblent indiscutables.

Réalisme

Chômage partiel : on se prépare activement à la phase suivante de la « reconversion ».

Le Département vaudois de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (Service de l'industrie, du commerce et du travail) a, par exemple, rédigé ces lignes, entre autres, à l'intention des chefs d'entreprise ayant institué le chômage partiel :

« (...) Si la situation ne se modifie pas, il y aura lieu, ultérieurement, de procéder, d'entente avec notre office, à un nouvel examen des mesures à prendre, qui pourraient comporter le licenciement des travailleurs étrangers sous contrôle (annuels permis B, saisonniers, frontaliers). Il importe d'ores et déjà de former le personnel suisse et les titulaires du permis C aux emplois qui sont actuellement remplis par du personnel étranger sous contrôle. »

Et les statistiques helvétiques resteront, au chapitre « chômage », toujours aussi réconfortantes...

POINT DE VUE

Les « Concorde » régionaux

Moi qui suis d'une politesse exquise et d'une urbanité consommée, je me retins donc de lui balancer mon poing dans la gueule.

Il détestait les Ecossais et moi j'aime bien les Ecossais.

Mais là n'était pas le problème.

Le problème, c'était « Concorde ». C'était les ouvriers de Bristol en chômage à cause de « Concorde » qui ne se vendait pas.

Nous étions justement à Bristol, en train de boire une bière.

Lui, syndicaliste en diable, soutenait son syndicat qui demandait que « Concorde » soit tout bonnement transformé en *bombardier à long rayon d'action*. Rien de moins, my dear !

Je fus d'une urbanité consommée : je ne lâchai même pas mon pot de bière. Mais je fis tout de même remarquer, en passant, qu'un certain Hitler — qui fut si bon pour l'Angleterre — avait dit quelque chose du genre : « Allez les gars, je vous fournis du beurre si vous me fournissez des canons ». Cela jeta comme un froid dans la conversation.

Tout cela pour dire qu'il y a des gens — tout à fait charmants — qui sont prêts à faire n'importe quoi pour avoir (ou pour fournir) du boulot.

Tenez, par exemple, les autorités neuchâteloises viennent de faire massacrer une admirable allée d'arbres pour fournir du travail à je ne sais trop qui. Je dis « les autorités neuchâteloises » parce que personne ne sait, au juste, qui est responsable du massacre.

Evidemment, à la place des arbres, il y aura une route. Une grande route. Et au bout de la route, un super-centre commercial si parfaitement imbécile et inutile que c'en sera une

grande œuvre d'art. Et sa construction s'inscrit, évidemment, au chapitre de la « relance ». Avec la bénédiction discrète des syndicats concernés. Evidemment.

Oh, je sais : ce n'est ni la première ni la dernière connerie, justifiée par douze mille arguments tous plus pertinents les uns que les autres. Il faut relancer. Relancer à tout prix n'importe quoi et le plus loin possible. Vous comprenez, la relance, c'est sacré.

Mais tout ce brinquebalage, cette course fanatique à l'argent et à la production, ça ne va pas durer.

Parce que ça va péter.

Un ami astrologue prétend que ça sautera en 1989. Mais peu importe la date, après tout. Souvenez-vous : une chaîne n'a jamais que la résistance de son maillon le plus faible. Mais quel maillon sautera le premier ? Je ne sais pas. Ou plutôt, j'en vois dix, cent. Celui qui sautera sera simplement celui qui aura été un peu moins bien surveillé que les autres.

La réaction en chaîne pourrait se faire à partir de presque n'importe quoi : une allée d'arbres torpillée à la tronçonneuse officielle, par exemple. Ou à partir d'une petite grève, ou d'un geste maladroit dans un laboratoire de virologie, ou d'un téléphone en panne. Le point de départ, ce pourrait être une erreur minuscule dans une statistique, dans la programmation d'un ordinateur, dans une information de presse, dans le maniement d'une vanne. Ou un transistor qui grille, ou un coup de froid qui se prolonge, ou une sécheresse dans l'Iowa...

Et une réaction « improbable » s'enclenchera. Et nous n'aurons peut-être plus que le temps de dire :

— Mais enfin, c'est pas possible !...

Gil Stauffer

Politique de la recherche : pour une banque de données

L'intervention de l'Etat dans le domaine de la recherche est relativement récente. Inaugurée sous le signe de la relance économique et de la défense nationale, elle a pris un virage décisif en 1952 avec la création du Fonds national de la recherche scientifique destiné à encourager la recherche fondamentale. Depuis lors les crédits, toujours insuffisants, n'ont cessé d'augmenter. Une infrastructure a été mise sur pied, qui comprend notamment le Fonds national, le Conseil suisse de la science, organe consultatif du Conseil fédéral, et l'Office fédéral de la science. Mais au total, de politique de la recherche, point encore !

Une si longue stagnation s'explique par la permanence d'un certain nombre de difficultés. D'une part, et jusqu'à l'adoption par le peuple et les cantons en 1973 de l'article 27 sexies de la Constitution fédérale, l'intervention de l'Etat manquait de base constitutionnelle. D'autre part, le problème de la recherche scientifique est intimement lié à celui des universités. Or ces dernières traversent depuis quelques années une phase de mutation rapide. Et leur coût excède maintenant les possibilités financières des cantons. D'où l'aide de la Confédération depuis 1968 aux établissements d'enseignement supérieur, mais partant, la volonté bien compréhensible d'exiger en même temps une certaine coordination des efforts et la création d'une infrastructure de coopération.

La Confédération, à vrai dire, ne manque pas d'arguments pour justifier cette réorganisation ; mais dans ce domaine privilégié, le fédéralisme est difficile à réaliser : la Confédération, qui possède aussi deux hautes écoles, vise à la fois le tout et la partie ; et les difficultés financières

la pressent soit de diminuer son aide, soit de resserrer son contrôle sur la collaboration et la planification. (Voir annexe en page suivante.) En outre, le problème même d'une politique de la science et de la recherche n'a cessé de se compliquer. On pouvait encore clairement distinguer, il y a quelques années, entre la recherche fondamentale, subventionnée essentiellement par la Confédération (Fonds national) et les cantons (universités), et la recherche appliquée, qui relève avant tout de l'effort privé et qui représentait les trois quarts de toutes les dépenses consenties pour la recherche. Pour l'essentiel, cette distinction reste vraie. Mais suivant l'évolution de l'économie de marché, des voix de plus en plus nombreuses réclament un appui croissant de l'Etat à la recherche appliquée également.

Enfin le développement des sciences sociales et la difficile gestion d'une société moderne ont amené la science au centre de la décision politique. Un nouveau type de recherche est apparu, à motivation sociale, que les pouvoirs publics sont appelés à soutenir non seulement pour des raisons de culture, de prestige ou de rentabilité économique, mais de gestion et d'efficacité sociale.

En automne 1974, le Parlement a décidé la mise sur pied de programmes nationaux subventionnés par le Fonds national. Ce dernier a créé une nouvelle division, et les deux premiers « programmes » viennent d'être lancés (problèmes fondamentaux du cycle de l'eau en Suisse, prophylaxie des maladies cardio-vasculaires).

C'est donc un complexe de questions particulièrement délicates que visent les deux avant-projets de loi sur l'aide aux universités et sur la recherche actuellement en discussion.

Ce ne serait pas la première fois que les experts se casseraient les dents sur ces problèmes-là ! En 1973, un premier avant-projet d'aide aux

établissements supérieurs avait déjà capoté lors de la procédure de consultation et, si l'on en croit les réactions actuelles, il risque d'en aller de même pour les deux nouveaux textes, du moins dans leur forme présente, jugée de divers côtés, particulièrement en Suisse romande, trop dirigiste, trop centralisatrice, trop planificatrice. Ce qui est en cause ici n'est pas seulement le fédéralisme, mais aussi l'articulation à trouver entre la nécessaire liberté du chercheur et sa responsabilité envers la collectivité, eu égard aux conséquences sociales de ses découvertes et surtout au coût et au sens de son travail. Entre le laisser-aller total, récusé par les scien-

En 1972, le Conseil suisse de la science et le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) abordent indépendamment l'un de l'autre le problème d'un encouragement orienté de la recherche. Leurs idées amènent le FNRS à introduire, dans sa requête au Conseil fédéral, un chapitre consacré aux « programmes nationaux » de recherche. Dans son message aux Chambres du 11 mars 1974, le Conseil fédéral retient l'idée, concrétisée plus tard dans l'art. 2 de l'arrêté fédéral du 2 octobre 1974 ; en application de ce dernier, le Conseil fédéral promulgue le 25 mars 1975 une ordonnance sur lesdits programmes qui entre en vigueur le 15 avril 1975. Dès cette date, le FNRS peut enfin mettre en route les programmes.

Combien de commissions de travail pour une idée ?

tifiques eux-mêmes, et le dirigisme bureaucratique proposé par les deux avant-projets de loi en question se situe le champ d'une politique de la recherche, qui ne confondrait pas immédiatement la nécessité d'une décision politique et l'intervention de l'administration de l'Etat. Il restera toujours, surtout dans le domaine des

sciences humaines, de multiples projets de travail, le plus souvent individuels et relativement peu coûteux, qui nourrissent l'enseignement universitaire. Pour ceux-là, il ne peut s'agir de planification, mais de coopération, notamment au niveau de la mise en commun de résultats, voire de répartition des efforts dans des centres de gravité.

Or la Suisse est tragiquement dépourvue d'une banque de données, d'un lieu ou d'un office qui collecte et fasse circuler les informations. Dispensateur des crédits, le Fonds national pourrait également recueillir les fruits des recherches et en faciliter le déroulement et la coordination, avec la participation directe des universités et instituts de recherche.

Les projets plus amples sur le plan financier, et plus particulièrement les programmes de recherche à buts sociaux, nécessitent une coordination plus stricte des efforts et des ressources. Ils supposent aussi une planification non du déroulement de la recherche, mais des décisions de lancement de tel ou tel programme. Seul le pouvoir politique peut prendre cette responsabilité, avec l'aide d'organes de planification, de collaboration et d'exécution où sont représentés les cantons, les universités, les chercheurs et l'administration. Ce qui suppose que les universités collaborent également entre elles...

L'avant-projet de loi sur la recherche, mais aussi celui d'aide des universités, part d'un juste constat et d'un besoin réel. L'intervention de l'Etat dans le domaine de la science et de la recherche est une des caractéristiques d'une société de haut développement technique. Mais cette intervention ne peut être bureaucratique, si l'on ne veut pas tuer l'esprit de recherche en l'organisant. Restent à trouver les lieux de concertation et de conflit où s'élaborera une politique scientifique éternellement déchirée entre les besoins de la société et les exigences de la science.

Fribourg, la sonnette d'alarme

L'avant-projet d'aide aux universités, il faut en convenir (voir en page précédente), devait fatalement provoquer les réactions les plus diverses. Et en particulier le plan financier qui le sous-tend n'est pas proche de faire l'unanimité à travers les cantons. Significative à cet égard a été la réaction de l'Université de Fribourg. Sans entrer dans les détails, on peut admettre que la démonstration fribourgeoise laisse apparaître que la nouvelle clef de répartition des subventions fédérales au fonctionnement des hautes écoles (la Confédération subvient par ailleurs aux investissements) creuse encore plus l'écart entre les universités les plus importantes et les autres.

Le problème est à vrai dire encore obscurci par de sérieuses ambiguïtés dans les définitions : c'est ainsi que les catégories de dépenses envisagées ne se recouvrent pas exactement d'un régime de subventions à l'autre (entre en ligne de compte dans les nouvelles propositions une prise en charge des salaires du personnel administratif et technique dont le total croît, semble-t-il, plus rapidement que le nombre des étudiants).

Toutes choses étant considérées, l'Université de Fribourg se fait cependant un devoir de prouver (tableau A), et ce sur la base des chiffres disponibles pour 1974, que le nouveau régime permettra à l'Université de Zürich un accroissement considérable de la couverture « subventionnée » de ses dépenses de fonctionnement, tandis que la situation restera sensiblement la même pour l'établissement des bords de la Sarine (dans une moindre

mesure, mécompte semblable pour Neuchâtel). Un rapide calcul montre même que si la mécanique de répartition prévue dans le contreprojet était appliquée aux dépenses enregistrées il y a deux ans, la part des Universités de Bâle, Fribourg et Neuchâtel au total des subventions se révélerait inférieure à celle prévue par le régime actuellement en vigueur (tableau B).

De là à proclamer que le nouveau statut est une prime, entre autres, au gigantisme administratif, il n'y a qu'un pas... qui ne manquera pas d'être franchi au long de la polémique qui se développe actuellement.

Ce qui est certain, c'est que les nouvelles propositions de répartition des dépenses entre cantons et Confédération ne semblent pas aptes à procurer une quelconque détente sur un des fronts les plus délicats de l'organisation universitaire : celui du « numerus clausus » qui se profile à l'horizon de disciplines de plus en plus nombreuses.

C'est d'abord en vue de relancer le débat sur ces questions (prolifération administrative et capacité d'accueil des établissements d'enseignement supérieur) que le cri d'alarme des Fribourgeois pourrait être utile. Nul doute que l'on en vienne à une réestimation plus précise des besoins, à une démystification de la croissance de l'institution universitaire.

A. Part des subventions fédérales aux dépenses de fonctionnement des universités (en pour-cent)

Universités	BS	BE	FR	GE	VD	NE	ZH	SG	LU	Total (Mio Fr.)
1974, selon le régime en vigueur	17,5	14,5	42,2	12,8	17,2	28,9	10,8	25,2	13,2	129,6
1974, selon l'avant-projet	27,7	34,8	44,0	25,7	34,5	35,1	27,0	36,7	35,6	263,9

B. Subventions (référence 1974) aux hautes écoles cantonales selon le régime en vigueur et selon l'avant-projet

Universités	BS	BE	FR	GE	VD	NE	ZH	SG	LU	Total
Nombre d'étudiants en 1974	5 151	6 547	3 489	7 316	4 412	1 640	11 214	1 898	159	41 826
Subventions de fonctionnement pour 1974 selon le régime en vigueur ¹	22 283	23 228	11 791	21 092	15 247	4 925	26 857	3 841	362	129 624
En pour-cents de la somme totale (1974) de 129,6 millions	17,2	17,9	9,1	16,3	11,7	3,8	20,7	3,0	0,3	100
Subventions calculées (pour 1974) selon le barème de l'avant-projet ¹	36 107	57 327	12 288	49 607	34 271	5 976	61 735	5 600	975	263 886
En pour-cents de la somme totale (1974) de 263,9 millions	13,7	21,7	4,6	18,8	13,0	2,3	23,4	2,1	0,4	100
Différence ¹	+13 824	+34 099	+497	+28 515	+19 924	+1 051	+34 878	+1 759	+613	+133 886

¹ En milliers de francs.

Les Juifs et les Chiliens

Avez-vous lu Ziegler ? Sinon, qu'attendez-vous ? D'avoir lu tous les articles où l'on dira qu'il exagère ? et qu'il est de parti-pris ? et patati, et patata ?

Pour aujourd'hui, j'aimerais en extraire... deux paragraphes. Oh ! des faits, malheureusement, bien connus, mais qu'il est bon de ne pas oublier, ne serait-ce que pour ne pas être choqué quand, vers l'an 2000, le Conseil fédéral confiera à un nouveau professeur Ludwig la mission de rédiger un nouveau rapport sur la politique de la Confédération à l'égard des réfugiés. Voir, donc, aux pages 89 et 90 le « scénario chilien » et son aboutissement :

« Le 23 février 1974, enfin, la majorité bourgeoise du Conseil fédéral institua l'obligation du visa d'entrée en Suisse pour les persécutés chiliens, ce qui équivalait en fait (sauf exceptions) à leur en interdire l'entrée. Cet arrêté ne pouvait manquer d'évoquer un terrible précédent : le 17 octobre 1939, le Conseil fédéral avait institué l'obligation du visa pour les Juifs allemands, acceptant ainsi implicitement de livrer des hommes, des femmes et des enfants aux bourreaux nazis... »

(« ... *acceptant*... » ? Erreur, camarade Ziegler, erreur ! Non pas : *acceptant*. *Obtenant* de l'Allemagne nazie qu'elle aide la Suisse à refouler les Juifs ; *refusant* de condescendre aux desiderata des nazis, qui dans un premier temps tendaient à expulser les Juifs !)

Un livre qui nous concerne — hélas !

J. C.

Nathaniel Davis à Berne: le bras de son maître

Donc, le 12 avril dernier, Nathaniel Davis, citoyen américain, membre de l'« United Christ of Church », quatre enfants, célébrait à Berne son cinquante - et - unième anniversaire. Songeait-il, dans le calme de sa résidence de la Taubenstrasse 14, à d'autres repas de fêtes, à ses vingt-deux ans fêtés à Prague, puis à ces quatre années passées en Italie, au long desquelles il s'était, en définitive, fait au climat de la péninsule (Florence et Rome) avant de retourner dans l'Est européen, à Moscou plus précisément (un séjour entrepris si méthodiquement qu'il allait lui valoir l'honneur, dans son pays, d'être chargé de cours universitaires sur l'histoire soviétique et russe). Ou peut-être se perdait-il dans son périple sud-américain, Caracas en 1960-1962, le Chili en 1962, le Guatemala en 1968-1971, Santiago du Chili de nouveau entre 1971 et 1973.

Quels qu'aient pu être les souvenirs plus ou moins mélancoliques de l'honorable Nathaniel Davis, ils n'étaient pas ceux d'un touriste ordinaire. Comme s'il attirait les troubles et la violence :

L'Italie des années 1949 à 1953 : le terrain privilégié des grandes manœuvres politiques des Etats-Unis, qui avaient joué un rôle décisif dans l'éviction des communistes et des socialistes du gouvernement italien d'union nationale né de la lutte de libération contre le fascisme.

Le Vénézuéla de 1960 à 1962 : un climat troublé où l'on voit le gouvernement Betancourt subir une forte pression des Forces armées de libération nationale ; les Etats-Unis interviennent pour reprendre le contrôle de l'économie vénézuélienne et pour mâter l'extrême-gauche.

Le Guatemala de 1968 à 1971 : une des périodes les plus sombres de l'histoire du peuple guatémaltèque de ces dernières décennies ; sous la présidence d'Arana Osorio, l'état de siège permet d'organiser un véritable massacre de l'opposition (au moins 2000 assassinats entre novembre 1970 et mai 1971, selon le « New York Times »). Les crédits américains ne manquent pas ; des spécialistes formés en Asie du Sud-Est épaulent les militaires chargés de la répression.

Le Chili de 1971 à 1973 : Allende au pouvoir, et l'ingérence que l'on sait des Etats-Unis dans les affaires intérieures chiliennes, ingérence qui se conclut par le coup d'Etat qui porte Pinochet au pouvoir fin 1973.

Partout, Nathaniel Davis est bien placé pour suivre l'actualité, ou même la provoquer (tant au Guatemala qu'au Chili l'ingérence américaine est aujourd'hui prouvée) : sa base, l'ambassade américaine, car il n'est en effet pas un touriste comme les autres, vice-consul à Florence, deuxième secrétaire à Rome, premier secrétaire à Caracas, ambassadeur (sur sa demande) au Guatemala, ambassadeur (à la demande de l'antenne de la CIA) au Chili, ambassadeur en Suisse (le Conseil fédéral, interpellé, répond le 29 octobre dernier, qu'il n'a pas de motif pour refuser son agrément à cette nomination).

Ce connaisseur du monde communiste et de l'Italie, cet expert en coups d'Etat, serait donc aujourd'hui en Suisse pour — la thèse officielle le laisse supposer — se refaire une virginité, tant le poste est traditionnellement anodin.

Le Comité de soutien au peuple chilien ne peut pas le croire qui a suivi à la trace N. Davis pendant trente ans de carrière¹. Et l'explication semble en effet s'imposer d'elle-même pour qui a été attentif aux cris d'alarme, voire aux menaces du gouvernement américain face à l'affirmation de la gauche et des communistes en Europe : « La présence de N. Davis en Suisse constitue un danger réel pour l'avenir de certains peuples européens et de futurs régimes progressistes, de l'Italie notamment. C'est au travers de la personne de Davis que nous dénonçons le danger d'utilisation du sol suisse et de sa neutralité par les Etats-Unis comme « couverture » à leurs agissements contre les forces progressistes européennes. »

Le Conseil fédéral pouvait-il raisonnablement s'attendre à ce qu'on lui câble officiellement de Washington : « Cet homme est dangereux. Stop. » ?

¹ « Nathaniel Davis, ambassadeur US à Berne : les faits accusent », dossier précis et complet édité par le Comité de soutien au peuple chilien (C. P. 21, 1211 Genève 20).

Travailleurs étrangers: le règne de la bonne conscience

Le Conseil fédéral a donc décidé de signer prochainement la Charte sociale européenne (pendant, sur le plan social, de la Convention européenne des droits de l'homme, ratifiée, elle, fin 1974).

L'événement n'est pas négligeable quand on sait que la Constitution fédérale ne connaît pas les droits sociaux (on trouve dans la Charte sociale le droit au travail, le droit à des conditions de travail équitables, à une rémunération équitable, le droit syndical, de négociations collectives, notamment).

L'événement n'est cependant pas à surestimer puisque ces droits n'offrent pas de garanties juridiques aux particuliers: pas de possibilité de recours auprès d'une instance du Conseil de l'Europe comme c'est le cas pour les « droits de l'homme ».

On sait d'autre part que la Confédération ne pourra pas souscrire à tous les principes contenus dans la Charte. Qui veut signer doit faire siens au moins cinq des principes dits essentiels du document, et notre pays atteint ce seuil; mais il est à noter que les deux dispositions qui font obstacle ont trait aux travailleurs étrangers (le refus du droit de grève aux fonctionnaires devra en outre être clairement situé dans son contexte): notre législation n'est en effet pas conforme d'une part à la norme qui veut que les travailleurs migrants et leurs familles aient droit à la protection et à l'assistance (garantie de n'être expulsés que s'ils menacent la sécurité de l'Etat, ou s'ils contreviennent à l'ordre public ou aux bonnes mœurs), ni d'autre part assez proche du droit à l'assistance sociale et médicale défini dans la Charte.

L'engagement partiel que la Confédération se propose donc de prendre dans le cadre de la Charte sociale ne sera donc ressenti que comme l'amorce d'une évolution indispensable, en particulier quant au statut des travailleurs étrangers. Pour l'heure, en la matière, des problèmes d'un tout autre ordre font l'actualité fédérale: de la « qualité » de notre

accueil, il faut revenir aux normes quantitatives qui fondent la « substance » des initiatives xénophobes encore en suspens.

Dans les derniers jours du mois d'avril, le Conseil fédéral proposait sèchement le rejet de deux initiatives lancées contre l'« emprise étrangère », celle de James Schwarzenbach (abaissement à 12,5 % du taux de la population étrangère en dix ans) et celle de Valentin Oehen (4000 naturalisations par an au maximum), deux textes déposés au mois de mars 1974.

Pour la première fois, l'exécutif central n'accompagne pas le rejet de mesures de réduction du nombre d'étrangers. On pourrait s'en réjouir. Mais il faut voir qu'il n'y a pas revirement dans les principes, mais d'abord calcul politique: comme le dit tout crûment la NZZ, ces initiatives sont superflues; les mesures prises et la récession ont déployé leurs effets: de fin 1974 à fin 1975, 51 816 étrangers et 65 000 saisonniers ont disparu du marché du travail.

Pour dénoncer cette amputation brutale, pour dénoncer le sort inhumain fait aux travailleurs migrants, peu ou pas de voix: les contempteurs de Schwarzenbach ont trouvé leur bonne conscience dans la « fatalité » économique.

Certes, le Conseil fédéral nous annonce deux projets, l'un portant sur la révision de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, l'autre sur la naturalisation (facilitée et gratuite); mais il semble bien que seule une prise en compte efficace et rapide de l'initiative « Etre solidaire » pourrait faire changer notre politique de cap... et nous rapprocher du même coup des objectifs encore lointains de la Charte sociale.

Vivre la récession

Vivre la récession: sur ce thème, le dernier « Monde du Travail » (édité par le Mouvement populaire des familles, No 30 / 30 avril 1976)

publie un certain nombre de textes qui complètent efficacement le tableau de la crise propagé quotidiennement par la presse d'information.

Parmi d'autres, ces quelques lignes qui tentent de cerner les conséquences pratiques de la récession sur la façon de vivre dans la majorité des familles des milieux populaires, dont le revenu stagne ou même régresse:

« Voilà ce qu'en dit une famille de six personnes: « Nous n'avons pas eu d'augmentation de salaire depuis deux ans, la réadaptation au niveau du coût de la vie et la gratification ont été sabrées. Cela veut dire que nous « mangeons » tout notre salaire. Il n'y a plus de pécule pour les vacances; nous devons puiser dans nos économies pour les réparations de la voiture. »

» Un père de quatre enfants, dont la famille vit avec son seul revenu, a eu une semaine de chômage chaque mois, depuis le mois de décembre. « Nous avons vécu comme d'habitude, dit ce foyer, alors qu'auparavant nous avions une enveloppe pour les vacances, pour le dentiste, et une autre au cas où il arrive un pépin sérieux; nous n'avons rien pu glisser dans ces enveloppes. Si la situation devait durer, probablement que nous ne pourrions pas partir en vacances cette année. »

Et la conclusion qu'il est impossible d'éluder:

« Les loisirs et la culture, mis en valeur ces dernières années, sont relégués au dernier rang des besoins à satisfaire. Les restaurants sont hors de prix, le cinéma et le théâtre ne sont pas bon marché! On regarde à deux fois avant d'acheter un livre ou un disque. La haute conjoncture a permis à la grande masse des familles populaires d'avoir accès aux biens de consommation. Tout cela est remis en cause par la situation actuelle. « C'est une bonne chose, disent ceux qui ont été bien servis, cela ne pouvait pas continuer comme ça! » Et tous ceux qui commençaient à peine d'émerger d'une petite situation devront-ils attendre la prochaine haute conjoncture! »